

## Réouverture de l'école

Caen, le 7 mai 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réouverture des écoles et du plan de reprise, vous avez fait le choix de ne pas scolariser votre enfant à l'école. Nous respectons et comprenons ce choix.

Votre enfant étant soumis à l'obligation d'instruction, il devra rester en lien avec son école et suivre un enseignement à distance.

L'organisation du travail à distance qui s'était mise en place avec l'enseignant de votre enfant sera complexe à assumer. La Direction Académique a demandé aux enseignants qui seront présents à l'école de prioriser le travail auprès des enfants qui reviennent en classe.

Nous réfléchissons à la façon de faire pour continuer à assurer le travail à distance.

La Direction Académique et la Mairie de Caen vous transmettront un nouveau sondage aux alentours du 29 mai prochain, pour une éventuelle reprise le mardi 2 juin.

Les informations administratives continueront à être disponibles sur le site Internet de l'école.

L'équipe enseignante reste à votre disposition pour tout renseignement.

Cordialement,

Frédéric Pernot, directeur de l'école